

La formalité pour l'obtention d'un certificat d'immatriculation (ex carte grise) s'effectue à présent de manière totalement numérisée. Pour cela, il existe deux options :

- En passant par le site de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Ou directement chez un professionnel de l'automobile agréé par la préfecture : garage dans le Lot-Et-Garonne

Afin d'éviter tout type d'arnaque concernant ces démarches, de s'informer sur le coût réel du certificat d'immatriculation, vous avez la possibilité de consulter ces informations en cliquant ici.

Pour les étapes concernant la demande de la carte grise, vous pouvez vous en référer à ce manuel explicatif.